

## Thématique : Promotion de la sécurité et de la santé au travail

### Brève description et principaux objectifs :

La promotion de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail figure parmi les priorités communes des partenaires sociaux sectoriels européens pour l'industrie de la construction, la FIEC, représentant les employeurs, ainsi que de la FETBB (Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois).

En juin 2018, la FIEC et la FETBB ont adopté une déclaration conjointe : la communication de l'UE « Un travail plus sûr et plus sain pour tous – Modernisation de la législation et de la politique de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail » (COM(2017)12).

### Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

Malgré la réduction globale du nombre de maladies et d'accidents liés au travail, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail reste une action prioritaire pour le secteur de la construction et, par conséquent, pour la FIEC.

Nous considérons les points suivants : des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la mise en œuvre, la conformité et l'application de la législation européenne de façon plus cohérente aux quatre coins de l'UE; il est important de revoir régulièrement la législation européenne en matière de sécurité et de santé au travail dès que nécessaire; la coopération entre les partenaires sociaux, les organismes d'inspection et de prévention, est cruciale pour correctement prendre en compte les spécificités et les besoins du secteur ; les entreprises et les travailleurs ont besoin d'un cadre législatif clair, stable, durable et proportionné afin d'être en mesure de respecter leurs obligations respectives.

### Actions et dates clés :

**28/06/2018** – Déclaration conjointe FIEC-FETBB

